ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises nationales

Question orale n° 11

Texte de la question

M. Francois Roussel attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les decisions prises par la direction de societes nationalisees ou de leurs filiales quelques semaines avant les elections legislatives de mars dernier. Ainsi, certaines societes ont eu pour strategie de regrouper en region parisienne certaines unites de production, surtout lorsque ces dernieres font des benefices. Ces decisions sont contraires a la politique d'amenagement du territoire pronee par M. le Premier ministre lors de sa declaration de politique generale le 8 avril dernier a l'Assemblee nationale. Il lui demande donc de prendre les dispositions necessaires pour annuler dans les plus brefs delais les choix ultra-centralisateurs desdites societes. Cette strategie aggrave encore le desequilibre pervers existant entre la region parisienne et certaines zones essentiellement rurales defavorisees. Ainsi la decision recente de la societe nationalisee ACOR (appartenant au groupe Usinor Sacilor) qui vise a ramener la production de Trefilerie de Perigueux sur le site de Creil dans l'Oise aura pour Perigueux des consequences directes et indirectes catastrophiques et, de plus, cela ne ramenera pas en region parisienne une clientele esperee ; celle-ci partira en Espagne et en Italie, pays amis certes mais concurrents redoutables.

Données clés

Auteur : M. Roussel François
Circonscription : - RPR
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 11
Rubrique : Secteur public
Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur
Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 avril 1993, page 125
Réponse publiée le : 24 avril 1993, page 142
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 avril 1993